



Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES SAVANES

DELIBERATION N° 01_CA_2024_CIASS PORTANT SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS

L'An deux mille vingt-quatre et le douze janvier à quatorze heure, le Conseil d'Administration du CIASS dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Communauté de Communes Des Savanes, sous la présidence de Madame Françoise FREDOC, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes.

Séance du 12 janvier 2024

Date de la 2eme convocation : 05 janvier 2024

Membres présents : Françoise FREDOC, Céline REGIS, Jean-Robert CHOCHO Myrtha TARCY

Absents excusés :

Absents non excusés : François RINGUET, Michel-Ange JEREMIE, Véronique JACARIA, Johanna HORTH, Céline ZULEMARO, Diana JAMES, Max VENTURA, Eurydice GOLITIN, Nicaise MARIE, Josiane PIERRE-MARIE, Edmé ZULEMARO,

Secrétaire de séance : Céline REGIS

OBJET : Création d'emplois permanents

Vu l'installation du CIASS en date du 28/02/2022

Vu l'avis favorable du CA du 11 juillet 2022

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes est en activité depuis le 1^{er} janvier 2022.

En tant qu'acteur social sur son territoire il a en charge de déployer les compétences inhérentes et prévues par les dispositions de la loi NOTRE du 7 août 2015 et des statuts de la CCDS.

Pour ce faire, la Communauté de Communes des Savanes a transféré au CIASS le personnel qui exerçait au sein de la direction dédiée. (ex Direction des Services à la Population)

-Considérant le précédent tableau des emplois adoptés par la délibération n°19 – 2022 CIASS,



-Compte tenu de la croissance et de la diversification de la demande sociale, il s'avère nécessaire d'assurer une présence territoriale satisfaisante, à même de répondre et d'apporter les nouvelles compétences nécessaires tout en renforçant l'existant.

Le président fait donner lecture du rapport de présentation :

Au regard du rapport précédent relatif à la suppression et à la création d'emplois que vous avez examiné :

- Suppression du poste chargé(e) de mission cohésion sociale

Et la création des postes ci-dessous :

- 1 EMPLOI DE DIRECTEUR(ICE) ADJOINT(E)
- 1 EMPLOI DE TRAVAILLEUR SOCIAL
- 1 EMPLOI DE TECHNICIENNE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILILALE
- 2 EMPLOIS D'AGENTS D'ACCUEIL SOCIAUX POLYVALENTS.

A cet effet, je vous demande de bien vouloir d'une part vous prononcer sur la suppression du poste suivant :

Emploi à supprimer	Nombre	Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Grade de recrutement	Durée du travail
Chargé(e) de mission cohésion sociale	1	A	Administrative	Attaché territorial	Attaché territorial	TC

Et d'autre part sur la création des 5 postes répartis comme suit

Emploi à créer	Nombre	Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Grade de recrutement	Durée du travail
Directeur(ice) Adjoint(e)	1	A	Administrative	Attaché territorial	Attaché territorial	TC
Travailleur Social	1	A	Sociale	Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistants socio-éducatifs	TC
Technicienne en économie sociale et familiale	1	B	Sociale	Intervenants familiaux territoriaux	Intervenant familial	TC
Agent d'accueil sociaux polyvalent	2	C	Sociale	Agents sociaux territoriaux	-Agent territorial sociale -Agent social territorial principal de 2 ^{ème} classe	TC



ARTICLE 4 FIXE la rémunération en référence aux grille indiciaires correspondants aux grades et cadre d'emplois en vigueur pour chaque emploi.

ARTICLE 5 : INSCRIT au budget du CIASS les crédits correspondants

ARTICLE 6 : AUTORISE le Président à signer toutes les formalités relatives à cette affaire
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles

Vote : 4

-Nombre de membres en exercice :
-Quorum :
-Nombre de membres présents :
-Nombre de procurations :
-Nombre de votants :
-Pour :
-Contre :
-Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, le 12 Janvier 2024

Pour extrait et certifié conforme,

Pour Le Président,

Par déléguation

La Vice-Présidente,

Françoise FRÉDOC



Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide à :

ARTICLE 1 : DONNE acte au Président de son rapport.

ARTICLE 2 : SUPPRIME un poste

Emploi à supprimer	Nombre	Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Grade de recrutement	Durée du travail
Chargé(e) de mission cohésion sociale	1	A	Administrative	Attaché territorial	Attaché territorial	TC

ARTICLE 3 : DECIDE de créer 5 emplois permanents à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 36 heures et accessibles selon les conditions de qualifications définies par les statuts :

Emploi à créer	Nombre	Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Grade de recrutement	Durée du travail
Directeur(ice) Adjoint(e)	1	A	Administrative	Attaché territorial	Attaché territorial	TC
Travailleur Social	1	A	Sociale	Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistants socio-éducatifs	TC
Technicienne en économie sociale et familiale	1	B	Sociale	Intervenants familiaux territoriaux	Intervenant familial	TC
Agent d'accueil sociaux polyvalent	2	C	Sociale	Agents sociaux territoriaux	-Agent territorial sociale -Agent social territorial principal de 2 ^{ème} classe	TC

Le cas échéant, les emplois pourront également être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par ladite loi.

AR-Préfecture de Guyane

973-269730040-20240130-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-01-2024

Publication le : 31-01-2024

DELIBERATION N° 01 CA 2024 CIASS PORTANT SUR LA SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS